

# Communiqué

## VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION DES GRANGES-LE-ROI.

Le 30 juillet 2020, une délégation du conseil municipal a visité l'installation de la station d'épuration autorisée sur notre territoire par arrêté préfectoral n° 934325 du 3 septembre 1993. Cet arrêté arrive à échéance le 31 décembre 2021.

En date du 17 septembre 2019, la Préfecture a alerté la municipalité afin que soit renouvelé l'autorisation d'exploitation de la station.

Ce dossier n'ayant pas été géré en temps et en heure par la municipalité précédente, nous sommes dans l'obligation d'agir dans l'urgence auprès de nos partenaires institutionnels afin de renouveler l'autorisation à la date d'échéance prévue.

Par cette visite du 30 juillet 2020, nous pouvons vous assurer que le dossier de la station d'épuration est un dossier prioritaire.

En partenariat avec notre délégataire VEOLIA, et après un diagnostic approfondi des améliorations à apporter, nous venons de confirmer les travaux suivants :

### TRAVAUX BUDGÉTISÉS SUR 2020 :

- la signature des travaux pour une chambre de comptage sur le déversoir entrée (28 191.05 €).

### TRAVAUX À BUDGÉTISER EN 2021 :

- la création d'une alarme périmétrique avec report d'alarme (4551.96 €)
- la création de report d'alarme des arrêts d'urgence. (3979.92 €)

Tous ces travaux concourent à la mise aux normes de la station d'épuration qui depuis deux ans ne l'était plus.

L'amélioration des ouvrages de traitement de la station passe aussi par la modernisation du traitement des boues. Si nous voulons continuer à utiliser la filière de l'épandage, il nous faut un atelier « boues », afin de les hygiéniser.

Nous allons travailler au cours du dernier trimestre de l'année 2020 pour préparer un budget assainissement 2021 à la hauteur du défi auquel nous devons faire face.

